

# Revue de presse du 11 au 17 juin 2010

## Textes

### Législation Nationale

#### **Banque**

- (029454) Décret n° 2010-640 du 9 juin 2010 relatif au prêt à l'amélioration de l'habitat ( J.O. du 11.06.2010, p.10769 )

#### **Bourse et marchés financiers**

- (029511) Arrêté du 11 juin 2010 relatif à la création de bons du Trésor à taux fixe et intérêts annuels 2 % Juillet 2015 en euros ( J.O. du 16.06.2010, p.10994 )

#### **Civil**

- (029451) Décision du 20 mai 2010 portant réforme du règlement intérieur national (RIN) de la profession d'avocat (art. 21-1 de la loi du 31 décembre 1971 modifiée) ( J.O. du 11.06.2010, p.10739 )

#### **Immobilier et urbanisme**

- (029502) Arrêté du 7 juin 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ( J.O. du 15.06.2010, p.10940 )
- (029453) Ordonnance n° 2010-638 du 10 juin 2010 portant suppression du régime des conservateurs des hypothèques ( J.O. du 11.06.2010, p.10757 )

#### **Public**

- (029539) Arrêté du 15 juin 2010 fixant les ouvertures des comptes sur lesquels seront déposés les fonds versés à partir des programmes créés par la loi n° 2010-237 de finances rectificative du 9 mars 2010 et les modalités de leur rémunération ( J.O. du 17.06.2010, p.11041 )
- (029450) Circulaire du 4 juin 2010 relative à l'édition de mesures fiscales et de mesures affectant les recettes de la sécurité sociale ( J.O. du 11.06.2010, p.10730 )

#### **Social**

- (029537) Décret n° 2010-661 du 15 juin 2010 relatif à la prise en charge du tutorat des jeunes embauchés ou stagiaires ( J.O. du 17.06.2010, p.11040 )

#### **Sociétés et autres groupements**

- (029510) Loi n°2010-658 du 15 juin 2010 relative à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée ( J.O. du 16.06.2010, p.10984 )

### Législation Communautaire

#### **Banque**

- (029504) Règlement (UE) n° 507/2010 de la Commission du 11 juin 2010 modifiant pour la cent vingt-neuvième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées à Oussama ben Laden, au réseau Al-Qaida et aux Taliban ( J.O.U.E. série L n°149 du 15.06.2010, p.5 )
- (029455) Décision du Conseil du 8 juin 2010 adressée à la Grèce en vue de renforcer et d'approfondir la surveillance budgétaire et mettant la Grèce en demeure de prendre des mesures pour procéder à la réduction du déficit jugée nécessaire pour remédier à la situation de déficit excessif ( J.O.U.E. série L n°145 du 11.06.2010, p.6 )

### **Sociétés et autres groupements**

- (029515) Résolution du Conseil du 8 juin 2010 sur la coordination des règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées (SEC) et à la sous-capitalisation au sein de l'Union européenne ( J.O.U.E. série C n°156 du 16.06.2010, p.1 )

### **Législation Internationale**

#### **Pénal**

- (029476) Décret n° 2010-649 du 11 juin 2010 portant publication de la convention relative à la coopération en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité organisée entre le Gouvernement de la République française et la Grande Jamahiriya arabe, libyenne, populaire et socialiste, signée à Paris le 10 décembre 2007 ( J.O. du 13.06.2010, p.10904 )

## **Doctrines**

### **Législation Nationale**

#### **Assurances**

- (029534) L'arrêté du 19 novembre 2009 : de nouvelles clauses types en matière d'assurance-construction obligatoire, par DESSUET PASCAL (Revue de droit immobilier 2010, n°2, p.72-84 )
- (029425) La nouvelle Autorité de contrôle prudentiel et l'assurance : aspects structurels , par BELLANDO JEAN-LOUIS , BIGOT JEAN (J.C.P. G. 2010, n°13, p.665-673 )

#### **Banque**

- (029483) Vers une remise en cause de la liberté du banquier en matière de crédit ?, par MATHEY NICOLAS (J.C.P. E. 2010, n°23, p.9-13 )

#### **Bourse et marchés financiers**

- (028750) Régime de l'offre au public par les banques coopératives et mutualistes , par MORTIER RENAUD (Droit des sociétés 2010, n°4, p.27-29 )
- (028938) Décret du 11 janvier 2010 ; relations société de gestion/distributeur ; convention de distribution ; documents publicitaires , par BUSSIÈRE FABRICE (Banque et droit 2010, n°130, p.57-58 )

#### **Civil**

- (029165) A la recherche du fiduciaire (Revue Lamy Droit des affaires 2010, n°47, p.82-99 )

## **Commercial**

- (029538) Éviction commerciale et expropriation d'un locataire commercial : étude comparative des régimes, par VAZ DA CRUZ ANTONIO, BOITUZAT ALAIN (Actualité juridique de droit immobilier 2010, n°4, p.287-295 )

## **Concurrence**

- (029508) Protection du secret des affaires : questions-réponses de l'Autorité de la concurrence , par NOTTE GERARD, RAUD NICOLE (Contrats - concurrence - consommation 2010, n°4, p.36-40 )

## **Environnement**

- (029354) Responsabilité environnementale : bilan d'application de la loi du 1er août 2008, par HUGLO CHRISTIAN (Revue Lamy Droit civil 2010, n°71, p.53-55 )

## **Immobilier et urbanisme**

- (029540) Immeuble et mixité commerciale : l'ouverture de l'immeuble aux activités commerciales, par LAPORTE-LECONTE STEPHANIE (Actualité juridique de droit immobilier 2010, n°4, p.273-283 )

## **Nouvelles technologies et commerce électronique**

- (029485) L'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne en France : éclairages économique et juridique croisés , par SAUTEL OLIVIER, LE MORE PAULINE (Contrats - concurrence - consommation 2010, n°6, p.6-10 )
- (029486) Loi sur l'ouverture des jeux et paris en ligne à la concurrence : une réforme bien timide , par ARCELIN-LECUYER LINDA (Contrats - concurrence - consommation 2010, n°6, p.3-4 )

## **Pénal**

- (029472) Aperçu du droit " anti-blanchiment " : droit commun et droit applicable aux professions du droit (d'après la circulaire du 14 janvier 2010), par DEFFERRARD FABRICE (Gazette du Palais 2010, n°66-68, p.17-21 )

## **Procédure**

- (028671) Questions pratiques sur... la question prioritaire de constitutionnalité devant le juge a quo (lumières et ombres du " recours préalable en abrogation de la loi " devant le juge ordinaire), par BAILLON-PASSE CHRISTIAN (Petites Affiches 2010, n°36, p.3-10 )
- (029324) Imbroglio autour de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), par SAULNIER-CASSIA EMMANUELLE, CASSIA PAUL (Dalloz 2010, n°20, p.12541258 )
- (029541) Droit immobilier et question prioritaire de constitutionnalité, par LE MORE PAULINE, DENIZOT CHRISTOPHE (Actualité juridique de droit immobilier 2010, n°4, p.296-298 )
- (029403) La question prioritaire de constitutionnalité en questions..., par BLACHER PHILIPPE (Petites Affiches 2010, n°55, p.3-7 )

## **Public**

- (029120) L'ISF et le couple, par BARTHELET CHARLES, COQUEMA JEAN-MICHEL (Droit et patrimoine 2010, n°190, p.28-30 )

- (028732) Le clair-obscur du contrôle de la vidéosurveillance, par BENESTY GABRIEL (Actualité juridique de droit administratif 2010, n°14, p.764-770 )

### **Social**

- (028577) La validité des lettres de licenciement au sein des SAS , par USUNIER SARAH , BROUD FREDERIC (J.C.P. E. 2010, n°8, p.35-38 )

### **Sociétés et autres groupements**

- (029409) Les délégations de pouvoirs au sein des SAS, par JOLIVET GILLES (J.C.P. G. 2010, n°13, p.682-683 )
- (029463) Conventions réglementées : une synthèse au service des praticiens , par BERTRAND JULIEN , DELSOUILLER JOCELYNE (J.C.P. E. 2010, n°11, p.38-43 )
- (029053) Les dangers de l'EIRL, par LUCAS FRANCOIS-XAVIER (Droit et patrimoine 2010, n°192, p.48-49 )

### **Législation Internationale**

#### **Banque**

- (029480) Provisionnement au titre du risque de crédit : la proposition des banques européennes (2ème partie), par VINADIER RICHARD , GRILLET-BROSSIER SYLVIE (Banque 2010, n°723, p.86 )
- (029460) Provisionnement au titre du risque de crédit : le projet de l'IASB (1ère partie), par BOURGUIGNON SYLVIE (Banque 2010, n°722, p.85-88 )

## **Jurisprudence**

### **Législation Nationale**

#### **Assurances**

- (029202) **Primes manifestement exagérées : une appréciation multi-critères doit être mise en œuvre par les juges du fond** : La Cour de cassation a laissé aux juges du fond l'appréciation du caractère manifestement exagéré du montant des primes, tout en procédant au contrôle qui est le sien en la matière, à savoir vérifier que cette approche (mufti-critères) a effectivement guidé les juges du fond dans leur décision souveraine. (Cass. Civ. 17.06.2009 : Gazette du Palais 2010, n°43-44, p.45 - note de LEDUCQ XAVIER)

#### **Banque**

- (028509) **Banques ; responsabilité ; virement ; inexécution ; responsabilité ; légitimité du préjudice ; faute du bénéficiaire** : Si l'inexécution d'un virement peut engager la responsabilité du banquier, encore faut-il un préjudice légitime, et que le bénéficiaire qui s'en estime victime n'ait pas commis lui-même de faute. (Cass. Civ. 10.12.2009 : Gazette du Palais 2010, n°64-65, p.37 - note de ROUTIER RICHARD)
- (028495) **Crédit immobilier ; devoir de mise en garde ; renseignements fournis par l'emprunteur** : N'est pas fondé à reprocher à la banque un manquement à son devoir de mise en garde l'emprunteur non averti qui fait preuve de déloyauté vis-à-vis de celle-ci pour l'inciter à lui accorder son concours. (Cass. Civ. 08.12.2009 : Gazette du Palais 2010, n°64-65, p.28 - note de BURY BENEDICTE)

- (029482) **Crédit à la consommation ; offre de crédit ; défaut de bordereau de rétractation ; conséquences ; déchéance du droit aux intérêts** : Il résulte de la combinaison des articles L.311-8, L.311-13, R.311-7 et L.311-13 du Code de la consommation que le prêteur qui a accordé un crédit suivant une offre préalable ne comportant pas de formulaire détachable de rétractation doit être déchu de son droit aux intérêts. (Cass. Civ. 14.01.2010 : Gazette du Palais 2010, n°153-154, p.18 - note de PIEDELIEVRE STEPHANE)
- (029481) **Crédit à la consommation ; réaménagement d'un prêt ; solidarité ; effet relatif des contrats ; délai de forclusion** : En cas de réaménagement d'un prêt, faute pour les emprunteurs solidaires d'accepter les termes du nouveau contrat, le délai de forclusion continue à courir au profit des emprunteurs non signataires depuis le premier incident de paiement non régularisé. (Cass. Civ. 11.02.2010 : Gazette du Palais 2010, n°152-154, p.20 - note de PIEDELIEVRE STEPHANE)
- (029429) **L'intensité du devoir de mise en garde du banquier** : La Cour de cassation a, par un arrêt du 20 octobre 2009, saisi l'occasion de rappeler que le seul préjudice indemnisable pour une caution, à la suite du non-respect du devoir de mise en garde du banquier, est la perte de chance de ne pas contracter cet engagement. Si ce rappel est juste et bon, l'occasion a peut-être été manquée de poser clairement les limites à la mise en jeu de cette responsabilité bancaire. (Cass. Com 20.10.2009 : Petites Affiches 2010, n°46, p.9 - note de SERLOOTEN CLAIRE)

### Bourse et marchés financiers

- (029459) **Diffusion d'informations inexactes ; informations publiées sur un forum internet ; publication par un tiers ; informations erronées** : En l'espèce, il est reproché au mis en cause d'avoir publié sur un site Internet des informations imprécises, inexactes et trompeuses sur une société cotée, en alléguant l'utilisation inhabituelle d'un compte report à nouveau, l'abandon frauduleux de créances, le versement d'honoraires sans contrepartie et l'indication de montants différents d'amortissements et de provisions, sans prendre les précautions qui s'imposent. Compte tenu de ses connaissances en matière comptable, le mis en cause ne pouvait pas méconnaître que certaines informations étaient trop fragiles pour que leur publication ne dût pas être précédée de précautions minimales de vérification dont l'accomplissement lui aurait fait apparaître le caractère grossièrement erroné. (Autres juridictions 01.10.2009 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2010, n°3, p.132 - note de DEZEUZE ERIC)
- (029457) **Règles de bonne conduite ; respect des règles organisant le fonctionnement des marchés (non) ; livraison tardive des titres ; responsabilité du prestataire non teneur de compte** : Si un prestataire, qui n'était pas le teneur de compte du donneur d'ordres, n'avait pas la charge de la livraison des titres pour lesquels il avait passé des ordres de vente, il lui appartenait toutefois de veiller à ne pas exercer ses activités dans des conditions telles que le dénouement des opérations propres au marché sur lequel il intervenait ne puisse être réalisé sans enfreindre les règles organisant le fonctionnement des marchés et à mettre en place un système d'alerte lui permettant de prévenir le risque de défaillance du client. (Conseil d'Etat 28.12.2009 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2010, n°2, p.138 - note de DEZEUZE ERIC)

### Civil

- (029147) **Révision d'une prestation compensatoire sous forme d'une rente viagère et conversion de cette rente en capital** : Saisi d'une double demande de révision d'une prestation compensatoire sous forme de rente viagère et de substitution d'un capital à celle-ci, le juge doit d'abord statuer sur la révision avant de convertir la rente en capital sur la base des tables de conversion. (Cass. Civ. 30.09.2009 : Petites Affiches 2010, n°44, p.14 - note de MASSIP JACQUES)

### Garantie

- (029148) **Le subrogé est seul titulaire du droit d'agir, le subrogeant en étant dépossédé** : Après subrogation de la caution, le subrogeant n'a plus qualité pour déclarer la créance. De manière plus générale, l'assuré indemnisé n'a plus qualité pour agir contre le débiteur. (Cass. Com 01.12.2009 : Revue Lamy Droit des affaires 2010, n°47, p.21 - note de GUYADER HERVE)

- (029361) **L'article L.313-10 du Code de la consommation ne s'applique pas au contrat de constitution d'hypothèque** : La sûreté réelle que constitue le " cautionnement hypothécaire " n'est pas un cautionnement relevant de l'article L.313-10 du Code de la consommation. (Cass. Civ. 05.11.2009 : Contrats - concurrence - consommation 2010, n°2, p.36 - note de RAYMOND GUY )

### **Immobilier et urbanisme**

- (029342) **L'intérêt à agir contre une décision de préemption** : Dans son rapport de 2007 sur le droit de préemption, le Conseil d'État affirmait que le " prétoire est largement ouvert ". Par un arrêt du 1er juillet 2009, les sages du Palais Royal, saisis par une association locale de protection des deniers publics d'un recours à l'encontre d'une décision de préempter, ont déclaré recevable le recours d'une telle association en raison de son objet social et ont ainsi illustré leurs propos. (Conseil d'État 01.07.2009 : Revue Lamy Collectivités territoriales 2010, p.47 - note de NGUYEN XAVIER, DIOT KARELLE)

### **Nouvelles technologies et commerce électronique**

- (029348) **Le bogue informatique est force majeure**: Le bogue d'un système informatique d'une banque constitue un événement imprévisible, irrésistible et extérieur pour le locataire ainsi empêché de payer le bailleur. (Cass. Civ. 17.02.2010 : Revue Lamy Droit civil 2010, n°71, p.14 - note de LE GALLOU CECILE, MAUGERI VERONIQUE)

### **Pénal**

- (029467) **Autonomie du blanchiment dans un contexte international** : L'arrêt de la chambre criminelle du 24 février 2010 réaffirme le principe de l'autonomie de l'infraction de blanchiment. Il en tire toutes les conséquences en décidant que les textes qui définissent le délit de blanchiment n'imposent ni que l'infraction ayant permis d'obtenir les sommes blanchies ait eu lieu sur le territoire national ni que les juridictions françaises soient compétentes pour la poursuivre. L'incrimination peut être retenue dès lors que le procédé qui a permis à un étranger d'obtenir des fonds à l'étranger tombe sous le coup de la loi pénale française. (Cass. Crim 24.02.2010 : J.C.P. G. 2010, n°23, p.1180 - note de CUTAJAR CHANTAL)

### **Procédure**

- (029319) **Renvoi préjudiciel versus Question prioritaire de constitutionnalité : la Cour de cassation cherche le conflit !**: La Cour de cassation a saisi la Cour de justice de l'Union européenne d'une question préjudicielle portant sur la procédure de la question prioritaire de constitutionnalité. (Cour de cassation 16.04.2010 : Dalloz 2010, n°20, p.1254 - note de LEVADE ANNE)
- (029484) **QPC : le Conseil constitutionnel saisi d'une question sur l'incompétence négative du législateur** : Par une décision du 23 avril 2010, le Conseil d'Etat a transmis au Conseil constitutionnel la première question prioritaire de constitutionnalité (QPC) en matière fiscale, qui soulève la question de l'invocabilité de l'incompétence négative du législateur. (Conseil d'Etat 23.04.2010 : J.C.P. E. 2010, n°23, p.3 - note de BOUCHERON GUILLAUME-HENRI , MEIER ERIC)

### **Social**

- (029113) **La privation de la faculté de lever les options en cas de licenciement pour faute grave constitue une sanction pécuniaire prohibée**: La privation de la faculté de lever les options en cas de licenciement pour faute grave constitue une sanction pécuniaire prohibée qui ne pouvait être prévue par le plan de « stock-options ». (Cass. Soc. 21.10.2009 : Dalloz 2010, n°19, p.1197 - note de GUYADER HERVE)

### **Sociétés et autres groupements**

- (028737) **Société de commissaires aux comptes : responsabilité de l'associé signataire:** L'associé signataire répond personnellement des actes professionnels qu'il accomplit au nom de cette société. (Cass. Com 23.03.2010 : Dalloz 2010, n°15, p.889 - note de LIENHARD ALAIN)
- (029153) **Convention réglementée ; contrôle a posteriori ; assemblée ayant autorisé le gérant à conclure une convention ; procédure de contrôle (non) ; associé ; action individuelle en responsabilité des dirigeants ; préjudice personnel et distinct ; perte d'une chance de percevoir la valeur des parts sociales (non):** La participation de la gérante associée d'une SARL à la délibération prise en assemblée et autorisant la cession du fonds de commerce de la société à une EURL dont l'associée unique était la gérante de la société cédante n'est pas une cause d'invalidation de ladite délibération, dès lors que l'article L. 223-19, alinéa 1e , du Code de commerce qui ne prévoit qu'un contrôle a posteriori des conventions passées par une SARL avec l'un de ses gérants ou associés n'était pas applicable à l'espèce. L'action individuelle en responsabilité dont disposent les associés à l'encontre des dirigeants ne pouvant tendre qu'à la réparation d'un préjudice personnel distinct de celui causé à la personne morale, est justifié au regard de l'article L. 223-22 du Code de commerce l'arrêt d'appel qui a rejeté l'action en responsabilité intentée par une associée qui estimait subir un préjudice constitué par la perte de chance de percevoir la valeur de ses parts sociales, préjudice qui n'avait aucun caractère personnel. (Cass. Com 07.07.2009 : Bulletin Joly Sociétés 2010, n°2, p.126 - note de DONDERO BRUNO)

## Législation Communautaire

### Commercial

- (029087) **Ventes à distance : faculté de rétractation:** L'article 6, § 1, alinéa 1er, seconde phrase, et 2, de la directive n° 97/7/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 mai 1997, concernant la protection des consommateurs en matière de contrats à distance, doit être interprété en ce sens qu'il s'oppose à une réglementation nationale qui permet au fournisseur, dans un contrat conclu à distance, d'imputer les frais d'expédition des marchandises au consommateur dans le cas où ce dernier exerce son droit de rétractation. (CJCE 15.04.2010 : Dalloz 2010, n°19, p.1140 - note de AVENA-ROBARDET VALERIE)